

## Le mot du Maire

Après un hiver très en avance, voici un printemps précoce et fort ensoleillé. A la campagne, nous nous plaisons à vivre et à bricoler à l'extérieur. Je vous rappelle que chacun se doit de respecter la tranquillité d'autrui de jour comme de nuit.

Il est bon de rappeler aux enfants que les terrains communaux, en face de la mairie et le terrain de football leur sont ouverts. Les places du village et les rues étroites ne se prêtent pas aux jeux de ballon. Chacun peut comprendre aisément les risques de dégradation et les problèmes de sécurité que ces distractions peuvent occasionner lorsqu'elles sont pratiquées sur la voie publique.

Prochainement, une table de pique-nique sera installée en face de la mairie.

En votant le budget que j'ai proposé, le conseil municipal a fait le choix de maintenir l'augmentation annuelle des contributions directes et indirectes à des taux très faibles. En ces temps difficiles où les participations de l'Etat n'augmentent plus et les compensations restent incertaines, la commune se trouve confrontée à une dépense indispensable : la réfection de la toiture du chœur de l'église. Face au surcoût, la commune va devoir contracter un emprunt auprès d'une banque et trouver des nouvelles sources de subvention.

La création d'une installation de chauffage central à la mairie est également prévue. Les vieux radiateurs au gaz du secrétariat demandant des réparations régulières et fortuites sont devenus trop coûteux en énergie.

Je vous encourage toujours à consulter le plus régulièrement possible le site internet de notre commune [www.serches.fr](http://www.serches.fr). Il est mis à jour régulièrement par l'équipe municipale, notamment les communiqués et le calendrier.

Belle saison à tous,

Bernadette Kasprzak

## Sortie de territoire

Depuis quelques décennies, les voyages dans les pays de l'Union européenne se sont considérablement développés au sein des établissements du secondaire. Les jeunes souhaitant partir avec leur collège ou leur lycée doivent se munir d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'une autorisation de sortie du territoire. Ce document délivré par le maire de la commune du domicile permet à un enfant mineur non titulaire d'un passeport de se rendre dans un pays de l'Union ainsi que dans un département d'Outre-mer. Seuls les tuteurs légaux peuvent en faire la demande. Afin de préparer le précieux sésame, ceux-ci doivent se munir de leur pièce d'identité ainsi que de celle de l'enfant, du livret de famille ou du jugement de divorce le cas échéant, de la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant si ses parents ne sont pas mariés (ce document permet de vérifier qui détient l'autorité parentale). Il conviendra de préciser le ou les pays de destination. Le document doit être signé par les deux parents (sauf si l'un des parents n'a plus l'autorité parentale). La durée de validité varie suivant les besoins du demandeur. Elle figure sur l'autorisation et sera prise en compte par la police aux frontières. Le papier doit être en possession de l'enfant ou de l'accompagnateur.

## Boîtes aux lettres

Suite à la requête de certains usagers et à la demande du maire, la Poste va procéder au remplacement des boîtes de dépôt du courrier et par la même occasion leur emplacement sera modifié. Les deux boîtes actuelles, inaptées à recevoir certaines enveloppes à cause de leur ouverture étroite seront retirées de leur emplacement, et remplacées par des modèles plus récents posés sur pied. La boîte de Dhuizy trouvera sa place en bordure de route à la croisée du chemin de Dhuizy à Coureau ; celle de la rue principale retournera sur la place de l'église.

Ces nouveaux emplacements devraient permettre aux véhicules de stationner en toute sécurité pour les usagers, les préposés de la Poste et les automobilistes.

## Fête communale

Après plusieurs discussions en séances de conseil municipal, la décision difficile de suspendre la fête cette année a finalement été retenue. En effet, après quelques difficultés avec les forains, le peu de participation des Serchois, et la mise en veille pour une année de l'association "Serches pas ailleurs", l'organisation de la fête était compromise.

Toutefois, une solution est actuellement à l'étude. Seraient conservés le concours de boules et le concours de tir, par "les Renards en fête", et un dimanche après-midi serait organisé autour du cheval, avec la présence de poneys pour les petits.

Il est toujours temps d'apporter vos idées ou votre participation afin que le village conserve une journée conviviale.

## Coupe de bois

Le 8 janvier deux témoins signalaient une coupe de bois en cours sur les talus des chemins communaux de Coureau à Coursouris et de Coureau. Rendus sur place, le maire et un conseiller municipal, constatent l'abattage d'un certain nombre d'arbres situés sur l'emprise des chemins. Les terrains acquis récemment faisaient l'objet d'un nettoyage par le nouvel acquéreur. Et c'est d'après une information orale erronée du bornage que ces derniers ont opéré. D'un commun accord il fut décidé de métrer les bois à terre afin que le conseil municipal estime le coût du préjudice.

Après délibération, le conseil municipal a décidé de facturer 7 m<sup>3</sup> à 15 € le stère de bois.

## Eclairage public

Peu réjouissante, l'annonce faite par la SICAE au cours de sa réunion trimestrielle. Le prix de l'électricité pour l'éclairage public augmentera de 22 %. La Sicacae invoque, entre autres, le rachat à coût élevé du courant issu des énergies renouvelables (éolien, solaire...). Le conseil municipal a déjà débattu en 2008 de la question du maintien de l'éclairage public la nuit alors que la plupart des communes rurales restent dans le noir de 23h à 5h du matin. A la demande du maire, la SICAE réalise actuellement une évaluation des coûts énergétiques de la commune. A l'issue du diagnostic, le conseil municipal mènera une réflexion sur l'éclairage nocturne.

En cas de panne d'une lanterne dans une rue, les riverains peuvent prévenir la mairie qui recourra au service de maintenance de la SICAE. Intervenu à maintes reprises, ce service apporte toute satisfaction.

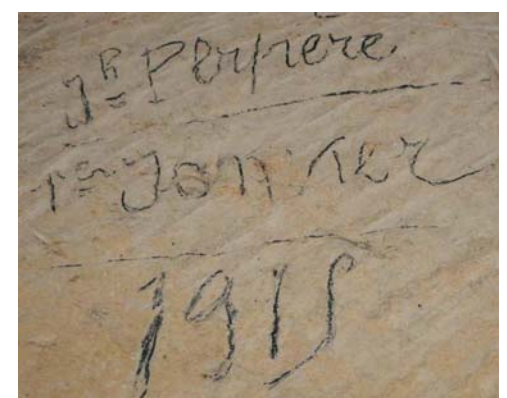
## Le bruit

Chacun connaît la réglementation en matière de bruit, celle-ci étant rappelée régulièrement dans le Journal de Serches, le Renard Enchanté et dans la rubrique des services du site internet [www.serches.fr](http://www.serches.fr). Les beaux jours venant, tondeuses,

débroussailleuses, bétonnières et autres machines à moteur retrouvent l'envie de jouer de leur douce mélodie. Le soir, en semaine, extinction des moteurs à 20 h. Les dimanches et jours fériés, le concert des engins n'est permis que de 10 h à 12h.

## Graffiti

Depuis une vingtaine d'années, l'association "Soissonnais 14/18" œuvre pour la sauvegarde du patrimoine de la grande guerre. Parmi ses activités, le recensement des inscriptions, graffiti, gravures et sculptures utilisant comme support la pierre calcaire. Un remarquable ouvrage paru en 2008 et richement illustré de photos actuelles et de documents d'époque relate le travail de 20 ans de recherches effectué par les membres de l'association. A la fin de l'hiver, des propriétaires des carrières et maisons de Serches, ainsi que la commune ont accueilli Jérôme Buttet et ses collègues. Après nos rues, l'église et son clocher ainsi que les carrières souterraines de la pile et de Dhuizy ont été arpentés. On dispose ainsi, pour Serches, d'un répertoire riche d'une cinquantaine d'inscriptions. Les archives communales conservent un double de l'inventaire et des clichés déposés gracieusement par l'association. L'essentiel des inscriptions répertoriées à Serches concernent des patronymes et des numéros d'unité. On rencontre aussi quelques bas-reliefs, épitaphes funéraires, éléments de signalétique et, plus rare, un dessin polychrome provenant d'une démolition récente. Ce patrimoine disparaît peu à peu lors des réfections des



Signature au crayon de Joseph Perpère, 1<sup>er</sup> Janvier 1915. Photo Soissonnais 14/18



Gravure du 37<sup>e</sup> RAC. Photo Soissonnais 14/18

façades, de l'érosion de la roche et tout simplement par le démantèlement de certains murs ou l'effondrement des carrières. Si vous connaissez des graffiti de la pre-

mière guerre mondiale ou si vous avez un doute sur l'origine d'une inscription se trouvant sur vos murs, vous pouvez contacter directement le délégué de Soissonnais 14/18 Jérôme Buttet au 03 23 72 36 43 ou bien la Mairie qui transmettra.



116eme Batterie du 246 RA, au noir de fumée.  
Photo Soissonnais 14/18



Crapouillot et 69 peints au pochoir.  
Photo Soissonnais 14/18

Le travail de ce dernier s'inscrit aussi dans le cadre d'un diplôme de master en cours à l'Université de Reims. A lire : Le graffiti des tranchées, sous la coordination de H. Vatel et M. Boittiaux, édit. Soissonnais 14-18, 2008, 287 pages, prix 43 €.

## Commission impôts

Le code général des impôts oblige chaque commune à créer, lors du renouvellement du conseil municipal, une commission communale des impôts directs. Celle-ci comprend sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, et six commissaires inscrits aux rôles des impositions directes locales dont un domicilié en dehors de la commune et un propriétaire de bois ou forêts, la surface des bois à Serches s'élevant à plus de 100 hectares. Une liste de 20 personnes tirées au sort est adressée au centre des impôts qui désignera les commissaires et leurs suppléants. Cette commission présidée par le maire ou son délégué se réunit chaque année, avant le 15 mars, à la demande du directeur des services fiscaux. Son rôle consiste à vérifier l'état dressé par le centre des impôts, concernant les nouvelles constructions et surtout les modifications apportées aux habitations existantes : agrandissements, occupation des combles ou de locaux annexes. Elle doit vérifier la correspondance des surfaces habitables déclarées. Elle dispose pour cela des dossiers déposés en mairie à l'occasion des permis de construire, des demandes de travaux... Elle fournit également à l'administration des renseignements sur des travaux observés, non déclarés.

La précision d'un tel travail permet un calcul équitable des contributions directes (impôt foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation).

## Brocante

Dimanche 15 mai, « les Renards en fête » organisent leur brocante annuelle qui se

déroulera sur le terrain communal face à la mairie de 7h à 18h. 1€50 le mètre linéaire, 3 mètres gratuits pour les habitants de la commune. Se munir d'une pièce d'identité. Petite restauration sur place. Renseignements et inscriptions auprès de Noëlle Lacroix, 8 rue du Necvin, téléphone 03 23 72 37 44.

## Cartes en mains

Une nouvelle association baptisée « Cartes en mains » vient de se créer à Serches. Elle s'adresse aux retraités, à ceux qui disposent de leur vendredi après-midi et qui savent jouer aux cartes (tarots, belote,...), au scrabble ou autres jeux de société. Rejoignez Cartes en mains le vendredi de 14h à 18h dans la salle des associations de Serches. Cotisation annuelle 20 euros. Renseignements et inscriptions sur place.

## Tri des déchets

Dans le département de l'Aisne, la communauté d'agglomération du Soissonnais se situe dans la tranche la plus basse en matière de coûts de collecte des ordures ménagères. Entre 23,6 et 27,9 € par habitant au lieu de 34 € dans l'Aisne. Les coûts sont également faibles pour la collecte des déchets sélectifs. Pour la collecte sélective, « l'agglomération » affiche le meilleur bilan départemental puisqu'un habitant recycle 70 kg de déchets par an contre 40,2 kg en moyenne dans le département. Dans le détail des 28 communes, les résultats sont intéressants. Serches figure à la troisième place des communes qui rejette le moins d'ordures ménagères, un Serchois rejette 168 kg par an.

## Eolienne

Un feuilleton à épisode, que celui des éoliennes. Après les intentions de la société Valorem (voir le JdS n° 2), puis celles de la communauté de communes d'Oulchy (voir le JdS n° 9), la communauté d'agglomération du Soissonnais s'est penchée à son tour sur la définition des secteurs potentiels susceptibles d'accueillir des éoliennes. Quatre secteurs étaient à l'étude : Juvigny, Cuisy-en-Almont/Vauxrezis/Chavigny, Berzyle-Sec et évidemment Serches en bordure de la zone 6 définie par la communauté de communes d'Oulchy. Le 28 octobre dernier, le cabinet d'études « EnvirEnE » a présenté à Cuffies une analyse des quatre secteurs retenus par « l'agglomération ». Il en ressort que toutes ces zones présentent une forte sensibilité du point de vue paysager avec à proximité des vallons verdoyants et habités, des monuments historiques, et un patrimoine architectural remarquable. D'emblée, le cabinet d'études a proposé la suppression des secteurs de Juvigny et de Serches. Ce dernier ayant déjà été rejeté par arrêté préfectoral (et auparavant par un refus à l'unanimité du conseil municipal !). Les autres secteurs pouvaient être retenus sous certaines conditions

malgré leur forte sensibilité paysagère et patrimoniale. A l'issue de discussions, les élus de « l'agglomération » ont décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre l'étude de définition de zone de développement éolien, un préalable obligé avant toute décision d'implantation.

## Cadastre

Par un courrier adressé au maire, le pôle de topographie et de gestion cadastrale de la direction générale des finances publiques avertit du passage d'un géomètre chez certains particuliers dans le courant du mois de mai. Cette visite concerne les propriétaires ayant effectué des travaux d'amélioration, d'agrandissement sur leur habitation. En annexe du courrier de la Direction générale des finances publiques figure la liste des lieux visités. Ce passage contribuera à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et aboutira à l'actualisation du plan cadastral. A

## Fête des voisins

Atanase Périfan, adjoint au maire du 17e arrondissement de Paris, est le créateur de la Fête des voisins en 1999. Depuis 2010 cette manifestation se déroule le dernier vendredi du mois de mai. Toutes les initiatives de « fête des voisins » dans Serches sont à encourager afin de permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale et de rompre l'isolement. Cette fête peut prendre plusieurs formes, du pot de l'amitié au repas gargantuesque. Cette année, c'est le vendredi 27 mai.

## Sacre de l'empereur

Cet événement aurait pu passer inaperçu. Les personnes présentes en ce lundi de Pâques à Haramont, au Nord de Villers-Cottêret, ont assisté à un événement sportif incroyable lors d'une rencontre de tir à l'arc. Un jeune ser-

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif et le compte de gestion 2010 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal le 25 mars 2011.

#### Résultat comptable de fonctionnement :

Recettes : 124 039.72 €  
Dépenses : 102 012.06 €

#### Résultat comptable d'investissement :

Recettes : 89 770.97 €  
Dépenses : 121 609.36 €

Les résultats du compte administratif 2010 montrent un excédent de 33 113.28 €. Cette somme sera reportée au budget primitif 2011.

### BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif 2011 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 29 avril 2011.

#### Budget de fonctionnement :

Recettes : 154 783.53 €  
Dépenses : 154 783.53 €

#### Budget d'investissement :

Recettes : 183 834.78 €  
Dépenses : 183 834.78 €

dont restes à réaliser en recette : 20 418.39 €  
en dépense : 6 610.00 €

### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Produit fiscal attendu : 37 508 €

Taxe d'habitation : 8,96 %

Taxe foncière (bâti) : 9,07 %

Taxe foncière (non bâti) : 20,77 %

cette occasion, les administrés peuvent solliciter la visite du géomètre du cadastre.

## Tables

Le Syndicat scolaire Acy-Serches propose à la vente 31 petites tables de classe en bois au tarif de 5 € pièce. Pour tous renseignements, s'adresser en mairie d'Acy, où l'on peut voir exposés les modèles de table.

chois, Félicien Michel a été sacré Empereur de la compagnie d'arc d'Haramont. Pour obtenir ce titre suprême, l'archer doit abattre un oiseau (de bois) de la taille d'un moineau à 50 m de distance, trois années consécutivement. Les experts de « l'Echo Ramoniot » avaient estimé à quatre, le nombre de flèches suffisantes pour atteindre cet exploit. Deux flèches ont suffi à Félicien pour décrocher le titre ! Le Journal de Serches adresse à l'empereur toutes ses félicitations pour cette remarquable prouesse.

Sources : L'Echo Ramoniot, mai 2011.